



# SNITM-FO

Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens de la Météorologie

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2011

Serge Taboulot (Dijon) siégeait pour le SNITM-FO.

A une question préalable du SPASMET sur l'urgence des solutions à trouver pour les collègues laissés pour compte des restructurations territoriales, la réponse du PDG nous paraît agacée et inflexible : le but est d'accompagner les agents vers la structure cible (!) et il n'est pas question de laisser perdurer des centres appelés à fermer. Le SNITM-FO, qui s'oppose toujours à ce resserrement territorial et dictatorial, ne peut que condamner ces propos..

Le PDG dribble les questions d'actualité, n'évoquant que le contrat d'objectifs en confirmant que sa version définitive inclura une annexe financière reprenant les bases du document présenté au conseil le 17 octobre, et évoquant les aspects sociaux traités hors contrat pour 2012 et récemment présentés aux organisations syndicales. Il indique souhaiter que ces « négociations » désormais théoriquement annuelles soient mieux anticipées pour les années à venir. Dont acte, nous aussi !

### **Délibération sur les marchés publics :**

- Marché relatif à l'achat d'espace publicitaire pour le compte de Météo-France

Des dépenses dont on peut douter de la finalité, qui consiste en fait à éviter une accélération de la chute d'audience des kiosques... La commission des marchés n'a toutefois pas trouvé d'aberration dans ces achats, dont le montant est bien plus modeste qu'auparavant (au plus 1,8 M€).

*Notre avis : le SNITM-FO condamne depuis longtemps la politique kiosque qui consiste, par la récente augmentation des tarifs, à finalement accélérer la chute d'audience ! Communiquer sur nos nouveaux numéros peut d'ailleurs sembler contradictoire, en allant plutôt dans le sens de la pérennité de cette activité kiosque à laquelle les agents des futurs CMT tiennent (à l'heure où ils voient qu'on cherche à supprimer toutes leurs activités historiques !. Nous laissons donc la responsabilité de ces dépenses à la Direction...*

**VOTE : 2 Abstentions (CGT, FO), 14 pour (Administration, SPASMET, CFDT)**

- Nettoyage des locaux et des vitres à la Météopole de Toulouse

Un marché important pour tout le personnel de Toulouse, où le CHS du site constate année après année des dysfonctionnements sur des prestations de nettoyage réalisées à minima. On nous propose en fait de changer de prestataire en choisissant une offre avec des volumes spécifiés moindres en personnel, soit disant compensés par un meilleur encadrement.

*Notre avis : période de disette budgétaire entraîne donc économie sur le ménage, et les personnels qui y sont affectés ! Même si la loi impose à la nouvelle société de reprendre les personnels, ce sera pour faire moins d'heures. Quant à la fréquence d'entretien d'une fois par semaine dans les bureaux de la météopole, il est clair que c'est un niveau d'exigence qui paraît faible pour assurer un niveau d'hygiène convenable aux agents qui travaillent sur la météopole.*

**VOTE : Ce marché a été adopté avec 10 voix favorables (Administration) contre une unanimité de 6 refus coté personnel**

- Pièces détachées et sous-ensembles pour la maintenance

Il s'agit ici de pouvoir acheter pendant les 5 prochaines années des pièces à un de nos fournisseurs historiques de matériels de mesure. L'originalité tient au fait que cet industriel français a des droits d'exclusivité sur ses appareils. Ecarté du futur marché des stations PACOME, on comprend mieux du coup que ce fournisseur, sans

mise en concurrence possible, se rattrape un peu sur le prix de ses pièces détachées... qui restent toutefois indispensables à la bonne marche des réseaux de mesures de l'établissement

**Notre avis : neutralité habituelle de FO qui n'intervient pas dans cette gestion courante de l'établissement.**

**VOTE : Ce marché a été adopté avec 15 voix favorables... et notre abstention**

## **Délibération sur le projet de budget primitif 2012:**

Rappel : **le service public météo coûte bien moins d'1,5 centimes par jour et par français !**

La présentation faite à 2 voix par le PDG et le directeur financier met l'accent sur :

### ➤ **Côté RECETTES :**

- une augmentation de la subvention d'Etat, qui traduit d'après le PDG le fort soutien de l'Etat à l'activité de service public de Météo-France
- une subvention pour la participation française à EUMETSAT en baisse, mais quand même en hausse avec un tour de passe-passe comptable avec le fond de roulement de cette organisation européenne pour les satellites.
- Des recettes de navigation aérienne stables
- Une prévision de ressources propres (commerce + données publiques) qualifiée de volontariste, avec par rapport à l'exercice 2011 en cours -23% pour les kiosques, +5 % pour les professionnels et +15% pour les recettes publicitaires sur Internet.

### ➤ **Côté DEPENSES :**

- L'augmentation des dépenses de personnel est de +2,4% tout en actant une réduction de 45 Emplois Equivalent Temps Plein. La progression de ces dépenses est quasi totalement due à l'augmentation de la cotisation de l'établissement au titre du CAS Pensions
- Des dépenses de fonctionnement quasi stables et conformes aux demandes du gouvernement
- Une contribution à Eumetsat qui ne sollicite que 2,8 M€ (stabilisés) en provenance du budget interne de l'établissement
- Un maintien de l'effort d'investissement, à hauteur d'environ 30 M€, en soulignant les efforts dans les domaines de l'observation et des radars, ainsi que l'informatique.

Au total, on se félicite par ces temps difficiles d'un budget en presque équilibre (déficit de 1,6 M€ quand même) malgré l'annulation dans ce budget de la réserve LOLF (6% qui ne serait débloquée que si... qui y croit ?) et le « plombage » rituel mais énorme des dépenses de personnel au profit du CAS Pensions.

**Notre avis :**

***Ce budget est en fait encore plus serré que l'an dernier, mais les services ont tellement été vissés l'an dernier qu'ils sont peut être habitués ! En restant honnête, on peut avouer que cet exercice budgétaire revient à démontrer la quadrature du cercle ! Au crédit de notre direction, il est possible d'y déceler une certaine habileté à ne pas trop faire porter la rigueur sur les investissements d'avenir pour Météo-France...***

***Mais alors, avec cette rigueur omniprésente, où trouver les économies imposées par les marchés financiers et relayées par le gouvernement ? Mais dans la partie « Dépenses de personnel », bien sûr !***

***Les faits sont là : le point d'indice ne bougera pas d'un iota en 2012, la RGPP nous grève encore de 45 emplois, l'Etat reprend de l'autre main (via le CAS Pensions) ce qu'il semblerait donner (un léger soutien à l'investissement), et notre propre retenue pour pensions va également augmenter !***

***Résultats du côté des personnels en 2012 avec le scandaleux principe du « retour catégoriel » (on donne au personnel au maximum la moitié des économies réalisées en nombre d'emploi) :***

- ***Rien en point d'indice, tout juste le fameux GVT qu'on nous brandit toujours comme progression (mais ce n'est théoriquement que l'évolution normale de la carrière d'un fonctionnaire)***
- ***0,3% supplémentaire de retenue sur salaire (la cotisation pension salariale des fonctionnaires)***
- ***Une augmentation globale de l'ordre +0,4% avec les mesures sociales 2012, mais en fait, +0,2 % pour tous ceux (les plus nombreux) qui ne seront concernés par aucune des mesures individuelles.***

***Au total, avec une base d'inflation prévue en 2012 de 2%, nous pronostiquons donc logiquement une perte de pouvoir d'achat de 2,1 % pour la grande majorité des météos.***

***L'introduction du GVT n'est pas admissible pour FO : c'est une négation évidente de la Fonction Publique de carrière, en quelque sorte l'annonce inadmissible que les jeunes fonctionnaires resteraient à vie dans une***

## ***Fonction Publique sans avenir et sous-payée !***

Les discussions ont pourtant été vives et parfois intéressantes. Le PDG a soutenu que l'Etat assumait ses responsabilités pour Météo-France (*peut-être... mais pas pour ses personnels alors !*), que tous les services européens étaient soumis à des efforts comparables (le DWD allemand et le Portugal sont pris en exemples, mais seraient-ils cités si ces exemples n'étaient pas conformes au discours français actuel ?).

Toutes les OS ont activement participé aux débats, les uns dénonçant les manques cruels de crédits de fonctionnement, les autres la différence entre paroles et actes sur le niveau de ce cynique « retour catégoriel ».

Le SNITM-FO est quant à lui revenu sur le document remis en séance « Principes généraux pour le contrat d'objectif 201-2016 » (cf. annexé). L'administration y dit clairement au sujet du projet de fusion IT (§ b) que la « *convergence indemnitaire, prioritaire sur les autres mesures sociales, sera imputée sur le montant de l'enveloppe de retour catégoriel* ». et elle dit aussi (§ d) qu'un de ses objectifs de R.H. est une « *répartition équitable du retour catégoriel entre les divers corps techniques* ».

A partir de nos chiffres d'estimations (cf. notre publication du 22/11, retransmise à sa demande au représentant du budget !), la convergence indemnitaire des ITM avec les ITPE coûterait environ 5 M€. Rien n'est prévu en 2012 à ce sujet... Ce qui signifie donc, pour ce projet de fusion des IT, qu'il faudrait trouver ces 5 M€ sur 4 ans de retour catégoriel (à 1,5 M€ !).

***Autrement dit, l'administration affirme qu'entre 2013 et 2016, plus de 80 % des crédits liés au retour catégoriel iront à la fusion IT ! Ceci contredit totalement le principe d'équilibre entre corps qu'elle se donne elle-même ! Toujours sur le même sujet, FO a rappelé en séance que le régime indemnitaire des Chef Techniciens (70% du corps dans le nouveau statut TSM) était également défavorable aux techniciens de Météo-France par rapport à leurs équivalents de l'Équipement. Contrairement à ce que la DRH affirme, la prime annuelle d'un TS Principal de l'équipement, équivalent d'un actuel CT5, est supérieure d'environ 800 € à celle d'un Météo !***

***VOTE : Le budget primitif 2012 de Météo-France est adopté par 10 voix pour (Administration), contre 6 (FO, Spasmet, CGT, et même la CFDT cette année)***

## **Délibérations sur l'achat d'un terrain et le projet de radar à St-Laurent du Médoc**

Il s'agit de remplacer le vieux radar de Bordeaux actuellement sur l'aéroport de Mérignac par un radar de nouvelle génération, tout en le déplaçant à environ 40 km au NNW pour une meilleure couverture.

***Notre avis : nous ne pouvons que soutenir ces projets d'investissements importants pour l'avenir de Météo-France. Nous avons juste posé la question sur le réel surcoût lié à un choix de site en forêt landaise, qui impose pour ce radar une tour de 30 m de haut (sans réponse très convaincante d'ailleurs...)***

***VOTE : le conseil approuve l'achat du terrain et ce projet de Radar à l'unanimité***

## **Délibération sur la levée de prescription quadriennale au profit d'une allocation invalidité**

Rectification d'une erreur ancienne (de l'Aviation civile) en faveur d'une employée handicapée, de manière à pouvoir lui verser sa pension correctement revalorisée sur de nombreuses années d'arriéré.

***VOTE : adopté à l'unanimité***

## **Délibération sur les durées d'amortissement des radars et des équipements satellites**

Une délibération technique sur des durées d'amortissement plus logiques de ce type d'équipement

***VOTE : adopté à l'unanimité moins la voix du SNITM-FO (à l'administration ce type de gestion !)***

## **Informations sur le contrôle interne et sur le plan d'actions 2012**

Le contrôle interne a été longuement présenté par le Directeur Financier... S'il s'agit effectivement d'une démarche d'analyse des risques déjà largement présente dans les certifications Qualité iso 9001 et autres comptes consolidés, il est plutôt acté que ce ne doit pas être une surcouche entraînant des coûts complémentaires... Wait and see ? Ce sera coordonné par la DQ.

Quant au plan d'actions 2012, ce n'est qu'une décalcomanie pour l'an prochain des objectifs affichés du Contrat d'Objectif.

Le prochain CA devrait avoir lieu à St-Mandé le 10 février 2012 (sans que MF puisse réserver des hôtels pour ses agents en mission, cet engagement ne paraissant pas tenable... !), ou alors le 13/4/2012

## Mesures sociales pour Météo-France

---

### Principes généraux pour le contrat d'objectifs 2012-2016 et mesures prévues pour 2012

Il a été décidé de procéder en définissant quelques principes généraux qui s'appliqueront sur la période du contrat et de procéder à une déclinaison annuelle.

Le document présente les orientations et les modalités de mise en œuvre pour 2012.

#### Principes généraux

##### a- Principe du retour catégoriel

Le plafond des mesures d'amélioration de la situation statutaire, indemnitaire et d'action sociale en faveur des personnels sera inférieur ou égal au « retour catégoriel », correspondant à une fraction des gains liés à la baisse des effectifs.

##### b- Intégration des ingénieurs de Météo-France au sein d'un nouveau corps d'ingénieurs de l'Etat dans de bonnes conditions

Le projet de fusion de 4 corps d'ingénieurs, dans lequel est inscrit le corps des ingénieurs des travaux de la météorologie (ITM) entrera vraisemblablement en application à partir de 2013. Il s'agit pour Météo-France d'une réforme très importante, structurante pour l'établissement. Elle doit offrir aux ITM une ouverture de leur horizon, un enrichissement culturel et de compétences, de meilleures perspectives de carrière, tout en améliorant concrètement leur situation statutaire et indemnitaire.

Dans cette perspective, Météo-France amorcera une politique de convergence indemnitaire dans le cadre de la mise en œuvre de la « prime de fonction et de résultat » (PFR) du nouveau corps fusionné.

Ce nouveau régime indemnitaire permettra de fusionner les taux de base de l'ITS, ses majorations fonctionnelles et géographiques, ainsi que les primes informatiques et le CIAV.

Cette convergence indemnitaire, prioritaire sur les autres mesures sociales, sera réalisée sur une période pluriannuelle. Le montant de la revalorisation annuelle sera imputé sur le montant de l'enveloppe du retour catégoriel.

**c- Maintien du rythme de promotions de grade pour les corps techniques de l'établissement**

Les rythmes de promotion de grade dans les corps techniques propres de l'établissement seront stabilisés pour les années 2012-2014 à un niveau équivalent à celui atteint au cours du contrat précédent.

**d - Equilibre des mesures indemnitaires en faveur des divers corps techniques de l'établissement**

Une répartition équitable du « retour catégoriel » constitue un objectif de la politique des ressources humaines de Météo-France. Dans ce cadre, l'établissement adoptera une approche équilibrée de la mise en œuvre des mesures sociales, sous réserve des mesures liées aux fusions de corps.

**e- Egalité de gestion pour les « corps communs » avec la DGAC et pour l'action sociale et la politique médicale.**

Les personnels administratifs et ouvriers d'Etat relevant des corps communs avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) bénéficieront, pendant la durée du contrat, des mesures prévues par le protocole social applicable aux personnels affectés à la DGAC. De même, dans le cadre de l'action sociale commune à la DGAC et à Météo-France et dans celui de la politique médicale commune aux deux établissements, les moyens de Météo-France se situeront en cohérence avec ceux consentis par la DGAC.

**f- Pénibilité du travail de nuit.**

L'analyse des conséquences du travail de nuit sur la santé des agents concernés à Météo-France s'insérera dans les travaux menés de manière plus large dans la fonction publique de l'Etat en matière d'identification et de prise en compte de la pénibilité du travail.

## Mesures sociales pour 2012

### a) Rythmes de promotion de grade pour les corps techniques de l'établissement (ITM, TSM)

Compte tenu des situations respectives du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie (ITM) pour l'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire (IDT) et du corps des techniciens supérieurs de la météorologie (TSM) pour l'avancement au grade de chef technicien (CT), sont retenus pour 2012 les taux de 12 % pour l'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire (IDTM) et de 15 % pour l'avancement au grade de CT.

Le ratio d'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire sera maintenu à 12% en 2013 et le ratio d'avancement au grade de chef technicien sera maintenu à 15% en 2013 et 2014.

### b) Majoration du nombre des postes de CUT

Le nombre d'emplois fonctionnels de chef d'unité technique (CUT) sera porté à 100, dont 20 emplois de niveau « CUT2 » (emploi fonctionnel de chef d'unité technique doté de l'échelon spécial).

### c) Mesures de valorisation indemnitaire en faveur des agents des corps techniques propres de l'établissement

Les taux de base (taux supérieur et taux normal) de l'indemnité de technicité et de sécurité (ITS) versée aux ITM et aux TSM seront revalorisés de 2%.

Par ailleurs seront créées 30 nouvelles majorations fonctionnelles de l'ITS en faveur de postes majoritairement tenus par des TSM, et 30 nouvelles majorations fonctionnelles de l'ITS en faveur de postes majoritairement tenus par des ITM.

### d) Valeur faciale des tickets restaurant

La valeur faciale des tickets repas, fournis aux personnels qui travaillent sur des sites éloignés de toute solution de restauration collective, sera portée de 4,88 € à 6 € au cours de l'année 2012.

### e) Les mesures en faveur des « corps communs » et de l'action sociale

Météo-France appliquera, en 2012 comme sur toute la durée du contrat, le principe de l'égalité de traitement entre les membres des « corps communs DGAC Météo » affectés à Météo-France et ceux affectés à la DGAC, et suivra la trajectoire de l'effort de la DGAC en matière d'action sociale.